

1,5 % Le taux d'intérêt, selon Christopher Gyges. Pour un observateur du milieu de la finance, les négociations avec l'AFD pourraient se conclure plus près de 2 %.

Effacement.

En 2013, l'État avait effacé les 35 milliards de francs de « dette nickel » de la Nouvelle-Calédonie. Depuis les années 1970, l'État compensait les variations des cours afin de garantir au territoire un minimum de recettes fiscales minières.

MERCREDI 06 MAI 2020 | 3

sans plan d'austérité ?

« S'attaquer aux niches fiscales, c'est très bien »

CATHERINE RIS, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN ÉCONOMIE À L'UNIVERSITÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Propos recueillis par G.C.

Les Nouvelles calédoniennes :
Un tel niveau d'endettement était inimaginable il y a encore quelques mois. Est-ce désor- mais la norme ?

Ce qui était impossible devient possible car on est dans une situation de crise. Mais la question de l'*« après »* se pose toujours dans les mêmes conditions : il faudra payer, et la confiance envers les emprunteurs reposera sur la capacité qu'ils auront à rembourser. L'espoir de tout le monde, c'est que cette politique de relance permette de retrouver un rythme de croissance... Mais il n'y a aucune raison pour que ce rythme soit plus élevé que ce qu'il était. On ne générera pas plus de richesse pour rembourser nos dettes.

La Nouvelle-Calédonie sera-t-elle encore en mesure de s'endetter pour relancer l'économie ?

On n'a pas le choix. La politique de relance doit être menée, et elle doit être massive. La commande privée n'est pas là, la commande publique doit prendre le relais, même à moyen et à long terme.

Or, nous n'avons pas de réserves, donc pas d'autre choix que celui d'accroître la dette. Ce qu'il faudra discuter, c'est par quel moyen, par quels impôts, et par quelle effica-



« La diminution des dépenses publiques serait assez incompatible avec une politique de relance », souligne Catherine Ris. Photo Jean-Alexis Gallien Lamarche

cité de la politique de relance on pourra créer de la richesse pour rembourser cette dette.

« On va devoir diminuer notre niveau de vie. »

Pour rembourser, Christopher Gyges envisage prioritairement de s'attaquer aux niches fiscales. Est-ce la bonne solution ?

tionales, c'est une question de justice sociale, d'équité.

Comment sortir de ce cycle infernal d'endettement ? Ne faut-il pas arrêter de tout miser sur la croissance ?

Si la solution était facile, tous les gouvernements l'auraient déjà adoptée ! Mais c'est effectivement toute la question. Je dirais qu'à partir du moment où l'on a une croissance démographique et que l'on veut garder le même niveau de vie pour tout le monde, on a besoin de croissance.

Après, on peut légitimement se poser la question suivante : doit-on continuer à avoir ce niveau de vie ?

Chacun doit-il posséder une voiture individuelle qui roule au diesel ? Dans ce cas, on est dans des préoccupations de plus long terme, écologiques, qui un jour s'imposent. On va devoir diminuer notre niveau de vie, ou notre qualité de vie mais tout dépend de ce que l'on entend par là. Je ne suis pas collapsologue, mais on sait que ça arrivera !

Mais le citoyen n'est pas prêt à cela, il ne vote pas pour les partis politiques qui préconisent ce genre de choses. La crise sanitaire a changé notre quotidien, mais la crise environnementale n'est pas palpable. Les coraux blanchissent un peu, il y a un peu moins de poisson dans le lagon, mais ça ne nous touche pas suffisamment pour provoquer une réaction.

REPÈRES Vers un nouvel emprunt ?

Un rapport de la commission des Finances du Sénat, daté du 21 avril, anticipe une réduction des « marges de manœuvre - déjà affaiblies - de la Nouvelle-Calédonie ». « Il n'est donc pas à exclure qu'une nouvelle intervention de l'État (garantie, prêt, subvention), soit nécessaire, dans les prochains mois, afin de permettre à la Nouvelle-Calédonie de mettre en place un plan de relance à l'issue du plan de sauvegarde », concluent les auteurs. « On travaille sur un plan de financement de grands travaux », confirme Christopher Gyges.

Les niches fiscales

En 2017, les niches fiscales (exonérations, crédits d'impôt, charges déductibles) ont représenté près de 44 milliards de francs de rentrées auxquelles la Nouvelle-Calédonie a renoncé. La majeure partie (18 milliards) de ce montant concerne les droits et les taxes douanières (constructions d'usines, matières premières...). Suivent les exonérations de cotisations sociales (12 milliards, dans l'hôtellerie notamment), et celles sur l'impôt sur le revenu des particuliers (8,5 milliards). En 2019, les niches représentaient 48 milliards, indique le gouvernement.

PROLONGATION
*Voir conditions en magasin. Offre valable jusqu'au 16 mai 2020.

-50%
SUR TOUTES LES MONTURES
TOUTES LES MARQUES*

ALAIN AFFLELOU
NOUMÉA
C.C. PORT PLAISANCE
Tél. 26 27 77

EDONIC20905394-21 / 04/2020

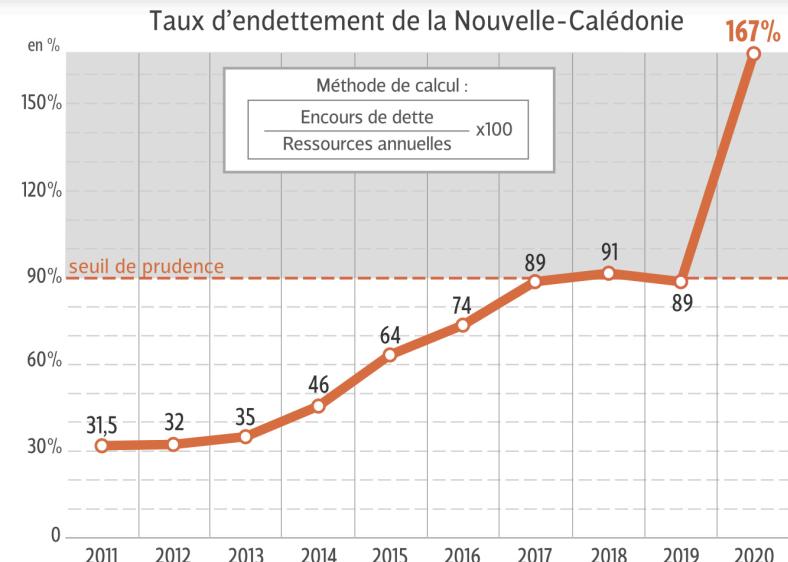
GROS PLAN

CRISE DU CORONAVIRUS

Un emprunt de 28 milliards

Déjà élevée, la dette publique atteindra des sommets avec la souscription d'un grand emprunt garanti par l'État afin de franchir le cap de la crise du coronavirus.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement, refuse toutefois d'envisager autre chose que la relance de l'économie.



Sources : Comptes administratifs et rapport de la direction du Budget et des Affaires Financières

Avec le nouvel emprunt, la dette représentera 167 % des ressources de la collectivité (ses recettes réelles de fonctionnement), et 6 % de son produit intérieur brut (PIB, la richesse créée par le pays en une année). Le taux d'endettement de la France avoisine les 100 % de son PIB, mais les deux collectivités sont difficilement comparables.

Infographie : Patricia Crezen

Par Gilles Caprais et Yann Mainguet

■ Un prêt « très avantageux »

La Nouvelle-Calédonie devrait contracter dans les prochaines semaines un crédit de 28,6 milliards de francs auprès de l'Agence française de développement (AFD), son principal créancier, avec la bénédiction de l'État, qui sera garant du remboursement du prêt. L'emprunt doit financer le chômage partiel renforcé (70 % du dernier salaire brut au lieu de 66 % du salaire minimum), et le report des cotisations sociales dues par les entreprises, ce qui permettrait le versement normal des dotations aux provinces et aux communes. La première partie des 28,6 milliards serait versée mi-mai, la seconde au mois de juin. « Nous emprunterons au taux d'1,5 %, avec un remboursement qui commencera dans deux ans et s'étendra sur 23 ans », annonce Christopher Gygès, membre du gouvernement chargé de l'Économie. « Ce sont des conditions très avan-

tageuses, bien plus que celles que nous aurions obtenues sur les marchés financiers. »

■...et une subvention ?

Le gouvernement espère qu'une partie du prêt sera finalement transformée en subvention. Le 14 avril, à l'Assemblée nationale, le Premier ministre s'était montré prudent à ce sujet. « Je pense que cette question devra être abordée, mais qu'il est prématuré de le faire aujourd'hui. [...] Nous devrons, pour cela, avoir une vision globale de la situation », avait lancé Édouard Philippe.

■ Remboursement : les niches fiscales visées

Dans l'hypothèse d'un emprunt de 28,6 milliards, les premières annuités devraient s'élever à 1,5 milliard de francs. Où trouver l'argent ? « Je pense que l'augmentation globale de la pression fiscale serait la pire des erreurs », lance Christopher Gygès. « La somme paraît importante, mais ce sont des économies que l'on peut réaliser, quand on voit le niveau des niches fiscales », qui

représentaient 48 milliards de francs de recettes abandonnées en 2019. La défiscalisation du logement intermédiaire (la « Rili ») est dans le collimateur. « Elle nous coûte 1,7 milliard par an. Dans deux ans, elle n'existera plus. Rien qu'en ne la réactivant pas, on rembourse le prêt. »

■ Les conditions posées par l'Etat

La garantie du prêt par l'État est « subordonnée [...] à la mise en place d'un calendrier de réformes afin de rétablir la situation financière de la collectivité ». C'est dans le rapport de la commission des Finances présenté à l'Assemblée nationale le 14 avril. Plusieurs orientations sont « suggérées » : « poursuite de la réforme du régime universel d'assurance maladie » (le Ruamm), « diminution des niches fiscales », « diminution des subventions accordées au secteur public et réduction de la masse salariale », etc. Pour Christopher Gygès, « ces conditions sont totalement normales, et on avait déjà engagé ces réformes de toute façon ». En revanche, il ne souscrit

pas à une autre suggestion de l'Assemblée : la « baisse de l'effort d'investissement » de la collectivité.

■ La dette s'envoie

Fin 2019, la dette de la Nouvelle-Calédonie s'élevait à 35,6 milliards de francs. « La Nouvelle-Calédonie ne pourra plus s'endetter davantage et devra s'efforcer à réduire son recours à l'emprunt. Elle s'est d'ailleurs engagée auprès de l'AFD [...] à retrouver un endettement inférieur à 90 % de ses recettes annuelles de fonctionnement (voir graphique ci-dessus), indiquait le budget 2020 voté par les élus calédoniens en décembre.

Le nouvel emprunt signifierait une dette de plus de 65 milliards, soit un taux d'endettement de... 167 %. Mais pour Christopher Gygès, la crise du Covid19 a radicalement changé la donne. « Il faut arrêter de penser que ce qui était impossible hier est impossible aujourd'hui. Il n'y a plus un pays au monde qui respecte ces ratios d'endettement. Si on arrête de s'endetter aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie est morte. » Le membre du gouvernement

refuse l'idée d'un « plan d'austérité ». « Je pense qu'il faut de la relance économique, par l'investissement, par la consommation, quitte à s'endettner un peu plus. »

■ « La rigueur va s'imposer d'elle-même »

Un observateur du monde économique se montre moins optimiste. « La rigueur va s'imposer d'elle-même », assure-t-il. « Tant que l'aéroport international de La Tontouta sera fermé, il sera compliqué d'assurer un développement de l'économie. Dans l'immédiat, nous n'aurons pas la croissance suffisante pour rembourser la dette. » Il s'attend de fait à « une forte augmentation des prix, ce qui va creuser les inégalités ». Quant aux réformes, « elles auraient dû être faites bien avant, notamment celle instituant le fonds pour les générations futures, qui aurait été là bien utile ».

L'Agence française de développement (AFD) et le haut-commissariat de la République n'ont pas souhaité, pour l'heure, apporter de commentaire.